

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 272

Artikel: Une révolution
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un faux pas

« Sur proposition du Rectorat, et en cas de nécessité, le Conseil d'Etat peut prendre des mesures restrictives ou poser des exigences supplémentaires à l'immatriculation des bacheliers ou des titulaires d'un diplôme jugé équivalent ». Le Conseil d'Etat vaudois est grand, et le recteur Rivier est son prophète (de malheur). Car l'heure est grave, clame-t-on au Rectorat lausannois : la trentaine de jeunes Suisses alémaniques (monnayés du reste à prix d'or pour payer le Collège propédeutique), accueillis l'automne dernier en première année de médecine, c'est l'avant-garde d'une invasion d'étudiants venus de l'Europe entière, pris au piège du numerus clausus dans leur pays d'origine, et qui vont s'abattre comme des nuées de sauterelles sur les bancs de l'Alma Mater.

Et les autorités politiques, convaincues, de saisir leur sulfateuse. A tout hasard, au cas où : un arrêté préventif ne fera de mal à personne. La

base légale ? connais pas ! L'état de nécessité ? aussi vague que les prophéties rectorales.

Simple péripétie, erreur de parcours, dira-t-on. Il y a plus en réalité.

Car sous le couvert de « sauvegarder les intérêts des bacheliers », tout en agitant complaisamment le spectre du chômage des intellectuels, le recteur Rivier défend une certaine conception de l'enseignement supérieur qui n'est rien moins que le retour à ces bonnes vieilles méthodes de sélection sociale : une Université, propriété d'une soi-disant élite, qui se perpétue aux postes-clefs grâce au label universitaire, soigneusement filtrée à travers un réseau dense d'examens qui authentifient les inégalités inhérentes à notre société.

Le véritable enjeu, derrière des professions de foi pédagogiques, des cris d'alarme, plus ou moins mâtinés d'arguments économiques et financiers, ce sont ces conceptions, irrecevables, de l'Université. Dans ces conditions, on ne comprend pas que le Conseil d'Etat vaudois ait tendu la perche au recteur Rivier.

Une révolution

« Le chancelier Brandt a tiré sa révérence. (...)

» Mais cette attitude saine, cette conception prussienne — dans le meilleur sens du terme — du devoir et du sens des responsabilités vaudra au Prix Nobel de la Paix une considération nouvelle dans le monde entier.

» Ailleurs, ne voit-on pas un chef de gouvernement, plongé jusqu'au cou dans le scandale, non seulement en fin de parcours, mais dès le début, sans équivoque, à qui, non seulement on ne demande pas de rester, mais que l'on somme officiellement de se démettre ?

» (...) Brandt devrait être un modèle pour vous, Monsieur Nixon ! »

Qui tire en ces termes la leçon du départ de Brandt ? « Le Monde » ? « Le Nouvel Observateur » ? Vous n'y êtes pas. C'est « Blick », dans

sa nouvelle rubrique de commentaire. Non pas que le plus fort tirage de Suisse (et de loin : 267 000 exemplaires) soit devenu un journal de gauche; mais « Blick » ne se contente plus d'être une feuille à scandales (pour ne pas être plus sévère), « Blick » pense, et le proclame dans une rubrique hebdomadaire : « Das meint Blick ». On mesure mal encore, et particulièrement de ce côté-ci de la Sarine la portée d'une telle initiative. En fait, il s'agit d'une véritable révolution.

Et pendant ce temps, la presse d'opinion traditionnelle sombre dans l'indifférence. Il y a peu, les socialistes zurichois étaient appelés à se prononcer sur l'avenir de leur journal (crise de l'« AZ ») : 4505 inscrits, 1434 votants (32 %) — 902 voix pour un hebdomadaire, 532 pour un quotidien. Deux tiers des socialistes zurichois pour un hebdo, annonçait l'Agence télégraphique suisse dans un communiqué. Un score triomphal qui ne doit tromper personne.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 272 16 mai 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 21 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Gil Stauffer

272